

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 309

présenté par
M. Dhuicq
-----**ARTICLE 18 BIS**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« activités pastorales »

le mot :

« élevages ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le pastoralisme a cours principalement dans les zones de montagne. Le terme d'élevage semble donc plus adapté car plus générique.